



Assemblée générale

Distr. générale
28 mai 2013

Français seulement

Conseil des droits de l'homme

Vingt-troisième session

Point 6 de l'ordre du jour

Examen périodique universel

Exposé écrit* présenté par Company of the Daughters of Charity of St. Vincent de Paul, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[21 mai 2013]

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s), par l'organisation(s) non gouvernementale(s), sans avoir été revu par les services d'édition.

Examen périodique du Burundi

La Compagnie des Filles de la Charité de Saint Vincent de Paul travaille au Burundi depuis quarante années, spécialement dans le secteur de la santé et de l'enseignement. Son approche est basée sur les Droits de l'Homme en apportant des réponses aux besoins essentiels des personnes.

Cette Déclaration s'inscrit à la suite des deux Déclarations faites à la 20e session du Conseil des droits de l'homme de juin 2012 sur la promotion du Droit à la santé des personnes vivant avec le HIV-Sida : Le Sida, prévention, protection, bonne alimentation et Droits de l'Homme (cf Association Communauté Pape Jean XXIII) - et l'engagement des Organismes inspirés par la foi (de Caritas).

La mise en œuvre des politiques liées aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) a provoqué des "efforts de masse" et permis l'ouverture d'écoles et de centres de soins à travers tout le pays. Nous saluons les efforts fournis par le gouvernement du Burundi pour répondre aux besoins de la population. Néanmoins nous notons des difficultés rencontrées sur le terrain pour accéder à des soins de qualité liés aux problématiques du VIH/SIDA.

Selon nos informations, les organismes inspirés par la foi sont présents pour la prévention et les soins apportés aux personnes atteintes du VIH/SIDA dans 25 % des besoins. Actuellement ces organismes répondent pour 40 à 60 % aux besoins de santé en Afrique. La Compagnie des Filles de la Charité travaille au Burundi en collaboration avec différentes ONG pour la lutte contre le sida et la protection des droits de l'homme des personnes vivant avec le sida, spécialement avec d'autres ONG inspirées par la foi. Education sanitaire et prévention sont les activités les plus importantes et les plus adaptées aux besoins des personnes, femmes, enfants, surtout des plus pauvres. En effet, la santé est en lien direct et primordial avec le développement de la personne, de la famille et de son pays. Et une personne, une famille en bonne santé luttent plus facilement contre la pauvreté.

Dans tous les pays d'Afrique, le rôle de l'Etat est essentiel pour fournir des services de base à la santé et permettre la réalisation de programmes de prévention et de protection. Au Burundi, depuis plus d'une année, les Centres ne sont plus approvisionnés en tests de laboratoire et médicaments anti-viraux. C'est ainsi que la chaîne de protection et prévention est rompue, ce qui est grave pour la santé des enfants et des femmes. Il est avéré qu'une femme enceinte sur laquelle le VIH-Sida est détecté au moment de la grossesse, lorsqu'elle est régulièrement suivie et soignée, mettra au monde un enfant sain. Sinon, la chaîne est rompue et le VIH/SIDA se répand...

Nous soutenons la proposition de recommandation du Sri Lanka (126.164) au gouvernement du Burundi, "Promouvoir la prévention du VIH/SIDA et l'information dans ce domaine en particulier dans les régions rurales et améliorer le soutien aux orphelins du sida en matière de protection et de prévention".

La Compagnie des Filles de la Charité est partenaire du programme DREAM instauré dans plusieurs pays. Au Cameroun ce programme a été introduit et particulièrement suivi par les autorités sanitaires du département de la Ménoua. En 2012, après trois années de suivi, les autorités ont décidé d'adopter et d'étendre à l'ensemble du département, ce programme de prévention du SIDA pour faire reculer et stopper le VIH/SIDA.

Au Burundi il est inacceptable que l'approvisionnement pharmaceutique soit stoppé voire inexistant pour les centres ; c'est ce qui retarde l'introduction de projets adaptés...

Nous recommandons au gouvernement du Burundi :

- De prendre des mesures et politiques nécessaires afin d'assurer la disponibilité des tests et médicaments anti-viraux pour toutes les personnes vivant avec VIH/SIDA ;
 - De prendre des mesures pour améliorer la gestion des stocks pharmaceutiques et en faire une répartition régulière et ininterrompue à travers tout le pays ; c'est le facteur de réussite des traitements et d'une meilleure santé des populations ;
 - De prendre les mesures nécessaires afin d'améliorer la qualité du service rendu aux populations pour leur santé. Les OMD ont provoqué des "efforts de masse" et permis l'ouverture d'écoles et de centres de soins à travers tout le pays. Maintenant il est temps de penser à la qualité du service à rendre aux populations.
-